

## Règlement intérieur de la BOURSE AUX JOUETS 16 novembre 2025

1-	Le tarif des emplacements (non remboursables) est : - de 5 € les 2 mètres, il comprend une table et deux chaises.
2-	Les exposants seront placés par la Maison Pour Tous.
3-	Les exposants peuvent vendre des jeux et des jouets uniquement, ils devront être en bon état.
4-	Horaires : la bourse aux jouets est ouverte au public de 10h à 17h. L'installation pourra se faire dès 8h30 heures.
5-	Chaque exposant est responsable de son stand et doit rendre son espace propre.
6-	En cas de non respect du règlement les organisateurs s'autorisent à interrompre la participation d'un exposant.
	Signature de l'exposant précédée de la mention « lu et approuvé »
	NOM:
	Prénom:
	TEL:

Mail:....

Nombre d'emplacement : .....